

*Mairie de  
BARD lès PESMES*



*Réunion du conseil municipal  
du mardi 9 avril 2024*

Etaient présents : HENRIET Christophe, HENRIET Amélie, HENRIET Lucie,  
GERARD Alexandra, JACQUOT Serge, SCHMITT Luc

Absents excusés : TISSOT Vincent donne pouvoir à HENRIET Lucie  
JOANNES Pascal donne pouvoir à SCHMITT Luc

Absents non excusés : ROUGET Jonathan, ROUGET Marcel

Secrétaire de séance : HENRIET Lucie

**1. Approbation du compte rendu du 26 mars 2023 :**

Un conseiller ayant une procuration ne souhaite pas prendre part au vote.

**Pour : 6**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**2. Délib 0011-2024 du 9 avril 2024 compte de gestion 2023**

**Après** s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Après en avoir délibéré** et à la majorité des présents :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les

différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents et représentés

**POUR : 8**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'année 2023.

### **3. Délib 0012-2024 du 9 avril 2024 : compte administratif 2023**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'année 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement dépenses :	80 564,17 €
Fonctionnement recettes :	93 194,19 €
Investissement dépenses :	42 181,77 €
Investissement recettes :	42 521,21 €

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part à la présente délibération ni au vote.  
Après en avoir délibéré, et à la majorité des présents et représentés

**Pour : 5**

**Abstention : 2**

**Contre : 0**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'année 2023.

Le Maire est rappelé pour revenir dans la salle.

### **4. Délib 0013-2024 du 9 avril 2024 : Affectation des résultats 2023**

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 110 839,96 €, décide à la majorité des présents et représentés

D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### **Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2023**

Résultat de fonctionnement

##### A Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

12 630,02 €

<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – déficit	98 209,94 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	110 839,96 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
	- 29 317,63 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00 €
Besoin de financement F = D+E	- 29 317,63 €
Affectation : C = G+H	110 839,96 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	29 317,63 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	81 522,33 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

**Pour : 6**

**Abstention : 2**

**Contre : 0**

### **5. Délib 0014-2024 du 9 avril 2024 : budget primitif 2024 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des présents et représentés de voter.

Un conseiller indique qu'il souhaiterait qu'avant de voter le budget annuel les commissions et les conseillers soient consulter pour évoquer des idées de travaux au sein de la commune pour anticiper et privilégier certains travaux à d'autres et les indiquer dans le budget.

Le Maire indique que c'est aux commissions de faire des propositions pour les travaux et que pour le moment aucune commission ne s'est réunie.

Un conseiller demande si les conseillers peuvent faire des propositions d'investissement au conseil municipal, le Maire indique que cela doit être fait sous couvert d'une commission, puis être débattu en réunion de conseil.

Le budget primitif de l'année 2024 qui s'équilibre tel que :

Fonctionnement dépenses :	155 310,00 €
Fonctionnement recettes :	163 532,33 €
Investissement dépenses :	63 237,63 €
Investissement recettes :	63 237,63 €

**Pour : 5**

**Abstention : 1**

**Contre : 2**

## **6. Délib 0015 du 9 avril 2024 : Taux de fongibilité des crédits :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des présents et représentés de voter

Le taux de fongibilité pour la section de fonctionnement et d'investissement à 7,5% chacune

Un conseiller demande que si cette fongibilité est accordée, le Maire informe à posteriori le conseil municipal de cette opération.

Le Maire indique qu'il le fera dans la mesure du possible, lorsque le taux de fongibilité est accordé, le Maire lui-même n'est pas forcément informé à chaque fois par la trésorerie lorsqu'une facture est payée.

**Pour : 6**

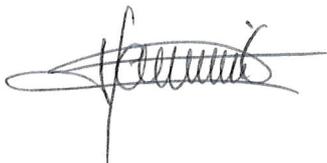
**Abstention : 2**

**Contre : 0**

Séance levée à 21h20

Le Maire

Christophe HENRIET



La secrétaire de séance

Lucie HENRIET

